FO AIRBUS Marignane & PLB

CFE CGC AÉRONAUTIQUE ESPACE DÉFENSE METALLURGIE

CFTC # AIRBUS HELICOPTERS

# Déclaration commune des Organisations Syndicales Représentatives au CSE-C AH Marignane du 26 Mai 2020

Nous sommes consultés ce jour sur la modification de la planification indicative 2020.
Ce changement survient pour récupérer le retard cumulé suite au COVID 19.

Cependant plusieurs points nous interpellent. Nous nous apercevons que le changement de calendrier ne concerne véritablement que la partie Super Puma (MCA & FAL) et NH90 car pour les autres activités la notion de 3 semaines consécutives pourrait rester d'actualité avec une souplesse pour le support et la mise d'un SUMMER CARE (qui a fait ses preuves depuis 2 ans).

**Pourquoi revoir un calendrier pour traiter une exception alors que la règle pourrait ne pas changer ?**

Pourquoi recommander fortement la semaine 34 alors qu'elle était initialement fermée ? (exemple à PLB, ET, EQ,.., Tous les secteurs ED sauf sur 2 produits)
Pourquoi ne pas offrir le maximum de **souplesse et flexibilité** dans l'organisation des congés dans le contexte COVID dans le respect de la loi ?

De plus, si nous focalisons sur les 2 secteurs productions, la charge étant bien réelle, pourquoi ne pas passer en 3*8 ?
En effet, Il serait possible garder notre modèle de congés actuel, voire de l'assouplir et passer la charge prévue en passant dans **un système du type 3x8**. De plus avec les difficultés rencontrées pour assurer les mesures sanitaires dans ces ateliers, il serait intéressant de réduire le nombre de salariés par vacation, tout en augmentant la capacité globale.

De plus, Il est vital pour nous de relever un paramètre important qui est celui de la **SAFETY**.
Ces secteurs travaillent dans une atmosphère à forte pression lié au RAMP UP et au COVID. En effet, certains de ces secteurs n'ont pas connu d'arrêt même pendant le confinement. Les salariés sont venus pour certains avec la « peur » du Virus, et ont enchainé les horaires, les heures supplémentaires, les samedis, etc…

**Nous alertons la Direction qu'à force de tirer sur la corde, elle va finir par céder.**

Il est clair que si les salariés ne se reposent pas ou trop peu, les risques SAFETY seront accrus, que ce soit en termes d'accident de travail ou sur les appareils eux-mêmes. L'incidence de tels événements serait alors dramatique pour les victimes et l'entreprise.

La prise de congés en Octobre et en fin d'année nous pose la question sur sa réelle mise en application ? Si elle devait être revue, quelles seraient les règles de récupérations des soldes de congés non pris en 2020 ? Y aura-t-il une **remise en cause de l'annualisation du temps de travail** (1607h, 211 jours, etc…) ? Quid de la majoration des heures excédentaires générées à la demande de la Direction ?

**Au final pourquoi imposer des règles strictes alors que les salariés ont démontré, depuis des décennies et plus particulièrement dans cette période de crise, leur engagement envers leur entreprise.**

Pour **FO**, CFE-CGC et CFTC, la simple application de la loi et de nos accords permet de gérer la situation sans contrainte, et de s'adapter en grande partie à la situation actuelle de la crise.

Pour ces raisons nous donneront **un avis défavorable** à la modification de la planification indicative 2020.

Le DSC FO
Sylvain DOLZA

Le DSC CFE-CGC
Claude BOCOVIZ

Le DSC CFTC
Marc DEHAN